



Cp et jours de repos modifiés

Par **Cococha**, le **24/01/2019** à **02:05**

Bonjour, voila,j'ai posé récemment un lundi en cp , habituellement j'ai mardi et mercredi matin en repos , je me suis découvert avec stupeur (l'employeur n'ayant pas jugé bon de me prévenir!) Que mes horaires au retour de cp ont été modifiés et que je suis prévu au travail le mercredi matin... Et que je n'ai donc en repos que le mardi ... Legal ?

Merci de votre réponse rapide car j'avais prévu de partir jusqu'au mercredi midi et je ne sais pas comment faire

Par **P.M.**, le **24/01/2019** à **09:25**

Bonjour,

Il faudrait que vous précisiez si vous êtes à temps complet ou partiel...

Apparemment, il faut comprendre que vous ne travaillez pas les mardis et mercredis matin et pas non plus les après-midi...